



## Compte rendu de la réunion du Conseil des Sages® du 6 mai 2021

### **Etaient présents :**

Mesdames VERIN Claudine, LAMBERT Jeanine, MARCELLIN-LUCAS Dominique et CHAVASSE Danielle.

Messieurs JOLIVEL Jean-François, SIMIAN André, GARRALON Dominique, GRAS Yves, BADEL Pierre et CHARLOT Guy.

Excusées : MARTIN Michelle et DENOLLY Madeleine.

Le conseil des Sages s'est réuni sous la présidence de Bertrand AUTISSIER et Edith RUCHON.

### **Ordre du jour :**

- Règlement intérieur ;
- Information des élus sur les projets en cours ;
- Installation des commissions.

### **Relevé de conclusions du conseil**

#### 1. Règlement intérieur :

Le conseil débute par un tour de table pour permettre à Guy CHARLOT, libéré de ses obligations professionnelles, de se présenter et de faire connaissance avec chacun des membres.

Le projet de règlement intérieur, travaillé en réunion préparatoire le 26 mai et rédigé par Dominique GARRALON, chaudement remercié par le conseil, fait l'objet d'une présentation détaillée. Il s'inspire d'exemples trouvés sur les sites des communes adhérant à la fédération des villes et conseils des Sages®.

Le préambule, rappelant l'adhésion à la charte de 2010, n'appelle aucune remarque particulière.

Les articles du projet de règlement intérieur sont modifiés ainsi :

(...)

**5-1 L'assemblée plénière** est composée de l'ensemble des Sages, sous la présidence du maire ou de son représentant,

Elle se réunit tous les trois mois **au minimum**, sur convocation du maire ou de son représentant.

(...)

Les convocations, assorties de l'ordre du jour et des différents rapports des commissions sont adressées ~~quinze jours ouvrés~~ **une semaine** auparavant.

Doivent être transmis au président ou à son représentant, ~~un mois~~ **quinze jours** avant la date de l'assemblée:

(...)

L'assemblée plénière, lors de ses séances, entend le rapport des différentes commissions, délibère et se prononce à la majorité des membres présents

En cas d'égalité des voix, ~~celle du président est prépondérante~~ **le conseil des Sages attire l'attention du conseil municipal sur l'absence de consensus.**

(...)

Un débat a lieu sur l'opportunité que tous les Sages signent le règlement intérieur. Les arguments avancés pour la non-signature reposent sur la notion de confiance, d'engagement moral et de village. Toutefois, il est décidé de maintenir l'article ainsi rédigé dans un souci de transparence vis à vis des habitants du village, de symbolique dans l'acte de signature et d'exemplarité par rapport au futur conseil des jeunes.

Concernant la coordination du conseil des Sages, Guy CHARLOT accepte de l'assurer. Il souhaite travailler en binôme.

## 2. Informations des élus sur les projets en cours :

Les travaux de la halle multi-services avancent conformément à la programmation arrêtée. Le prestataire, Comptoir de Campagne, s'inscrit dans une démarche de ramener des services au cœur des villages, de développer l'économie locale, de favoriser l'artisanat et le local et de renforcer le lien social.

Les sages attirent l'attention sur la viabilité du projet au niveau économique, la nécessité d'avoir des commerçants ayant une notoriété et le transfert de l'agence postale dont la localisation actuelle est considérée comme très pratique. Les élus rassurent en précisant que le prestataire a une solide expertise dans ce domaine et que sa présence dans le commerce multi-services permettra d'offrir une plage d'ouverture plus importante. Ils rappellent l'importance de la mobilisation de tous pour faire vivre un tel projet qui reconstruit du lien social et valorise l'économie locale.

## 3. Commissions :

Une nouvelle commission est suggérée par le conseil des Sages, favoriser les déplacements piétons et à vélo. Dominique GARRALON et Guy CHARLOT acceptent de travailler sur le sujet. Ils rencontreront le cyclo olympique reventinois (COR).

Chaque commission fixe une date de rencontre pour pouvoir présenter des premiers éléments de réflexion lors de la prochaine assemblée plénière.

**Prochaine réunion : Jeudi 24 Juin 10h**